LETTRE D'ENDOSSEMENT DU PROGRAMME SECTORIEL DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (PSEF 2014-2024) DU NIGER

Contexte

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du secteur de l'éducation du Niger se sont réunis ce jour **Vendredi 19 juillet 2013**, pour endosser formellement le PSEF élaboré et approuvé par le Gouvernement du Niger pour la période 2014-2024. L'objectif du PSEF est d'assurer un développement cohérent, équilibré et soutenable du secteur de l'éducation afin de tendre vers un accès équitable de tous les enfants du pays à une éducation de qualité et vers une insertion sociale et professionnelle.

Le PSEF est l'aboutissement d'un processus de préparation long et par moment difficile. Il a été finalisé en avril 2013 et soumis à une évaluation effectuée par des consultants indépendants durant les mois de mai et juin 2013. Le rapport d'évaluation, établi sur la base du guide pour la préparation de l'évaluation d'un plan sectoriel de l'éducation du Partenariat Mondial pour l'Education (PME) de novembre 2012, a été finalisé le 28 juin 2013.

L'évaluation a donné lieu aux observations suivantes :

1. La stratégie sectorielle nationale présente des atouts appréciables.

1.1 Le processus d'élaboration. Afin de définir les bases de l'élaboration du PSEF, plusieurs expertises ont été mobilisées pour rédiger un **diagnostic sectoriel complet** et construire **un modèle de simulation financière**. Le but de cet exercice était de tester différentes options de développement du secteur. Le diagnostic et le modèle ont fait l'objet d'ateliers de présentation et d'échanges incluant plusieurs ministères, les PTFs, les ONG internationales et les partenaires sociaux du secteur de l'éducation (syndicats, collectifs d'associations, représentants des enseignements confessionnels, etc.). La modélisation financière a permis de définir un scénario de développement du secteur, indicatif à l'horizon 2024. Le PSEF a ensuite été élaboré dans le cadre de ce scénario.

Le Gouvernement a mis en place un comité technique pluridisciplinaire et interministériel du PSEF sous les auspices du cabinet du Premier Ministre, avec les objectifs suivants : a) faire la synthèse des travaux des 5 groupes thématiques composés des responsables de la mise en œuvre du PSEF ; b) organiser les séminaires de validation et d'adoption des recommandations issues des travaux des groupes thématiques. Ces derniers avaient comme responsabilité de compiler les études thématiques pour dégager les stratégies sous sectorielles, ainsi que les recommandations et suggestions techniques relatives aux thèmes qui leur étaient confiés.

Le processus a réuni au cours des différentes activités et étapes, la totalité des parties prenantes concernées par le secteur : cadres techniques des 4 ministères chargés de l'éducation ainsi que ceux du Plan, de la Fonction Publique, et des Finances; des représentants de la société civile (Parents, élèves, syndicats, ONG nationales) ; des experts nationaux et internationaux ; des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et des ONG internationales. Le processus a été régi par la recherche d'un consensus autour des grandes orientations et de l'horizon temporelle (2014) de la mise en œuvre du PSEF. Par ailleurs, ce processus a été une excellente occasion à la fois de rétablir et de renforcer le dialogue entre l'administration, la société civile et les PTFs du secteur.

1.2 De façon générale, la stratégie sectorielle est conforme au cadre indicatif du PME. L'augmentation anticipée de la part de l'éducation dans les ressources domestiques est progressive et reste réaliste sur le long terme, la mobilisation des ressources publiques du Niger étant en harmonie avec le cadre indicatif du PME. En outre, il apparaît que les efforts consentis sont plus substantiels que ceux des autres pays de la sous-région. En effet, le gouvernement se propose d'augmenter de manière significative les ressources allouées au secteur pour les porter à 28% des ressources propres à l'horizon 2024.

La crédibilité financière du plan triennal est acquise à court terme puisque les ressources propres de l'état couvrent les dépenses de fonctionnement du secteur pour la période du PTAB 2014-2016. Les besoins induits par l'investissement ne concernent qu'un faible pourcentage des dépenses totales. Le financement est équilibré pour les enseignements secondaire et supérieur, de sorte qu'ils ne constituent pas une menace pour l'équilibre d'ensemble des financements.

1.3 Il existe une cohérence entre le Plan Sectoriel de l'Education et la Formation (PSEF) et le Plan de Développement Economique et Social (PDES). En effet, le Niger s'est doté en 2012 d'un PDES (2012-2015), qui fixe les perspectives et les stratégies de développement du pays sur la période. Les deux plans sont étroitement liés et se renforcent mutuellement ayant été préparés durant la même période, et l'on constate une forte cohérence entre les options stratégiques du PDES en matière d'éducation et celles du PSEF.

2. Les choix de stratégies spécifiques relatives aux enjeux prioritaires sont consistants.

2.1 Le PSEF couvre l'ensemble du secteur de l'éducation : le développement de la petite enfance, l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire, la formation technique et professionnelle, l'enseignement supérieur, la santé scolaire, l'alphabétisation et la gestion du secteur. L'avantage de cette approche globale est d'aborder les questions systémiques d'une manière **cohérente et coordonnée**, afin de définir des priorités claires et de renforcer les liens entre les secteurs de l'éducation et de l'économie. Par ailleurs, les investissements importants du programme sont concentrés au niveau de l'éducation de base (cycle 1 et 2), là où se concentrent la majorité des besoins et où le progrès est indispensable afin de parvenir à la réalisation des objectifs du plan. Ce choix permet de préparer structurellement les autres ministères en charge de l'éducation pour la mise en œuvre d'une stratégie plus ambitieuse à partir de 2024.

2.2 La réduction des disparités de genre et entre les régions constitue un aspect important du PSEF. Les stratégies retenues dans ces domaines visent une réduction substantielle des disparités, qui tiennent compte des retards actuels en termes de scolarisation. Il s'agit à la fois d'améliorer l'accès, l'équité filles/garçons et de combler les disparités régionales, par l'augmentation de l'offre éducative, en priorité dans les zones rurales défavorisées. En outre l'amélioration de la qualité se fera à travers l'acquisition des matériels pédagogiques et didactiques ; l'augmentation du temps d'apprentissage des élèves ; le renforcement de l'encadrement pédagogique des enseignants par l'intensification des inspections et l'insertion dans le système d'enseignants bien formés au rythme d'environ 2400 par an.

2.3 La formation initiale et continue des enseignants. Le Gouvernement envisage de renforcer les capacités d'accueil des ENI afin de satisfaire les besoins en enseignants correspondant à l'expansion du système. Les ENI formeront en majorité des **instituteur-adjoints** pour répondre aux besoins d'expansion du secteur à moindre coût. La qualité de la formation initiale fera l'objet d'une attention particulière pour permettre aux sortants des ENI de maîtriser les compétences nécessaires à l'exercice de leur métier. En outre, le Gouvernement a opté pour une réorientation des pratiques de recrutement des enseignants contractuels : il est ainsi retenu que dorénavant, tous les recrutements seront effectués

dans le vivier des sortants des ENI. Par ailleurs, certaines dispositions pratiques permettant la réalisation des activités de formation continue des enseignants ont été prises. Il s'agit notamment de la mise en place d'un dispositif de formation continue, basé sur une évaluation du niveau des enseignants en particulier ceux (les enseignants contractuels sans formation initiale) les plus en difficulté.

2.4 Financement. Le PSEF repose sur un scénario de financement globalement soutenable. Les paramètres exogènes (croissance démographique, croissance économique, etc.),introduits dans le modèle de simulation sont réalistes. Les objectifs fixés dans le modèle donnent un gap financier raisonnable, avec un gap résiduel de 171,4 millions USD après prise en compte du montant indicatif du PME. Dans l'ensemble, les objectifs fixés dans le scénario retenu sont ambitieux mais réalisables, probablement sur un horizon un peu plus long.

Le cadre macro-économique retenu s'articule autour des hypothèses suivantes : i) une croissance réelle (en prix constants) du PIB de 6% entre 2010 à 2024, ii) une croissance annuelle de la population de3,3% sur la période ; iii) une augmentation de la ponction publique sur le PIB qui atteindra 20% à l'horizon 2024, iv) une répartition intersectorielle favorable à l'éducation qui croîtrait à hauteur de 28% d'ici 2024 ; v) une priorité accordée à l'enseignement de base (préscolaire, primaire, cycle de base 2, enseignement normale, non formel et alphabétisation), à savoir 74% des recettes de l'Etat allouées aux dépenses courantes pour ce sous-secteur.

Selon ces hypothèses, les recettes « hors don » augmenteront progressivement pour se stabiliser à 20% du PIB dès 2020 et seront constantes jusqu'en 2024, ce qui augure un financement potentiel substantiel de l'économie nationale. Comme par le passé, la répartition intersectorielle de ces ressources sera favorable à l'éducation, montrant ainsi la priorité que le gouvernement accorde au secteur avec l'allocation de 28% des ressources propres de l'Etat qui lui seront allouées à l'horizon 2024.

2.5 Le souci d'identifier les opportunités et d'exploiter les marges de manœuvre. Le PSEF a identifié les opportunités existantes à l'intérieur du système à partir desquelles il est possible de dégager les marges de manœuvre nécessaires à la mise en place des orientations stratégiques proposées. On note par exemple les gains anticipés par l'amélioration de la gestion, notamment le redéploiement des enseignants, le système des classes multigrades dans les zones peu peuplées, la réduction de3 à 2 ans de la durée de la scolarité au préscolaire (en supprimant l'année de la petite section), le recrutement des instituteurs adjoints dans le vivier des sortants des ENI.

3. Le succès de la mise en œuvre de la stratégie repose sur un certain nombre de conditions, auxquelles les PTF apporteront une vigilance particulière.

3.1 Les constructions scolaires

Compte tenu des constats effectués ces dernières années, le programme pourrait rencontrer des difficultés dans la mise en œuvre des constructions scolaires. La mise en place d'une **assistance technique** serait de nature à **accélérer** le rythme des constructions. Par ailleurs, le Gouvernement développera plusieurs modes opératoires s'appuyant notamment sur des maîtrises d'ouvrage déléguées (NIGETIP, bureau privés, ONG) et d'autres modes opératoires innovants tels que les maîtrises d'ouvrage communale et communautaire pour faire face aux besoins croissants en salles de classe, en particulier pour l'enseignement de base. La maîtrise d'ouvrage communale des constructions scolaires, est appelée à devenir à terme le principal procédé d'exécution. Pour cela, le ministère entend mobiliser au profit des communes des appuis techniques (i) en passation de marchés et (ii) en suivi de chantiers, avec contrôle des maîtrises d'œuvre et réceptions.

3.2 La mise à disposition d'enseignants compétents à des coûts raisonnables. Le niveau de rémunération des enseignants nigériens est relativement élevé, quel que soit l'ordre d'enseignement. Le défi du secteur est la mise à disposition d'enseignants en nombre suffisant pour l'expansion du système. Le gouvernement envisage donc une combinaison de plusieurs actions courageuses et concertées avec les syndicats, qui concourent toutes à la satisfaction de la demande croissante d'enseignants à tous les niveaux. L'exécution de ces mesures peut satisfaire cette demande, mais leur application demande **un suivi régulier et permanent**.

3.3 Gestion des flux.

La gestion des flux est traitée de façon globale et mise en avant comme une priorité du PSEF. Bien que les équilibres globaux du secteur ne soient pas menacés à court terme par le développement non maîtrisé des niveaux bas de scolarisation, ceux-ci ne seront crédibles sur le long terme qu'à la condition du respect des intentions énoncées dans le PSEF en termes de régulation des flux, de la part de tous les acteurs concernés.

3.4 Le renforcement des capacités

Le PSEF est un plan ambitieux. Sa mise en œuvre suppose en effet que les acteurs, et au premier chef les Ministères techniques concernés, disposent des **capacités suffisantes** pour mener à bien les programmes d'activités budgétisées, ou qu'ils ont d'ores et déjà prévu les moyens pour renforcer ces capacités. Le renforcement des capacités institutionnelles est traité explicitement par le Gouvernement. Un diagnostic financé par l'Union Européenne est en cours. Les conclusions de cette étude permettront de préciser les goulots d'étranglement etde définir un dispositif d'appui à maîtrise d'ouvrage qui aura la double tâche d'appuyer l'administration dans la mise en œuvre du PSEF et de renforcer les capacités des services centraux et déconcentrés.

Les thématiques identifiées pour le renforcement des capacités sont pertinentes et touchent plusieurs fonctions clés de l'administration de l'éducation : la gestion financière (y compris les passations de marché), le système d'information, la programmation/rapportage, le génie civil, la formation continue des enseignants, la gestion des ressources humaines, et la décentralisation/déconcentration (appui aux services déconcentrés, aux communes et aux CGDES). Dans l'ensemble les modalités proposées pour le renforcement des capacités doivent encore être précisées et mises en place dès le démarrage du programme.

3.5 Pilotage, cadre logique et mise en œuvre du plan d'action

Les performances du secteur seront suivies et évaluées à partir d'une série d'indicateurs clés qui sont développés dans le cadre logique du PSEF. Les indicateurs du PSEF seront ventilés par année scolaire et inclus dans le Plan Triennal d'Action Budgétisé. Durant les revues annuelles du secteur, le Gouvernement, les PTF, les ONG, les Organisations de la Société Civile et toutes parties prenantes examineront les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PSEF sur la base des indicateurs de performance et selon le processus de l'année concernée. Les indicateurs de performance pour chaque composante et sous composante seront intégrés dans les plans de mise en œuvre pour suivre les progrès réalisés au niveau de leur exécution. Le cadre de suivi devra être complété et affiné pour bien couvrir tous les aspects et objectifs du plan.

Le Gouvernement et les partenaires ont également discuté des arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du plan d'action. Il a été convenu que cette mise en œuvre du plan sera réalisée par les structures des ministères en charge du secteur de l'éducation en vue de renforcer l'approche sectorielle

et éviter la mise en place d'une Unité de Gestion de Projet (UGP). Un des instruments retenus pour le financement du PSEF est un « **fonds commun** » qui accueillera dans un premier temps des fonds de l'AFD et du PME destinés à l'amélioration de l'enseignement de base. Ce fonds pourra être un outil performant et efficace si et seulement si son fonctionnement est explicité dans un **manuel de procédures et d'exécution** qui devra être par la suite strictement appliqué afin d'éviter tous risques fiduciaires.

Conclusion

Les partenaires techniques et financiers estiment que le PSEF constitue une avancée importante pour le développement du secteur de l'éducation du Niger. Le Gouvernement et les PTFs sont engagés conjointement dans le processus. Les PTFs appuieront la mise en œuvre et le suivi de la stratégie, notamment à travers les revues annuelles.

Les Partenaires Techniques et Financiers, dans le souci de garantir le succès de la mise en œuvre du programme, recommandent que soient complétées et affinées avant sa mise en œuvre effective: (i) le dispositif de pilotage et de suivi évaluation du programme, (ii) la stratégie de mise en œuvre du programme d'infrastructures et équipements scolaires, (iii) les modalités de recrutement et de gestion du personnel enseignant, et, (iv) le dispositif de formation initiale et continue des enseignants.

Considérant l'évaluation externe conduite par l'équipe d'experts indépendants en juin 2013, qui apporte des réponses aux interrogations et souligne les point de vigilance identifiés plus haut, nous, Partenaires Techniques et Financiers de l'éducation au Niger, **endossons le plan sectoriel et soutenons la requête du gouvernement du Niger pour un financement auprès du Partenariat Mondial pour l'Education.**

Ont signé :

LES PARTENAIRES BILATERAUX, MULTILATERAUX, LES ONGs INTERNATIONALES ET LA SOCIETE CIVILE:

1-Pour le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) représenté par le Représentant Adjoint (Chef de File des PTFs de l'éducation)

Niamey, le

Dr.Isselmou Ould BOUKHARY

2-Pour l'Ambassade de France au Niger représentée par l'Ambassadeur.

Niamey, le

Mr. Christophe BOUCHARD

3-Pour l'Ambassade des États-Unis d'Amérique au Niger représentée par le Chargé d'Affaires a.i.

Niamey, le

Mr. Richard K.BELL

4-Pour l'Agence Française de Développement (AFD) représentée par le Directeur au Niger

Niamey, le

Mr. Gianni SARTENA

5-Pour le Bureau de la Coopération Suisse représenté par le Directeur Résident de la Coopération Suisse au Niger

Niamey, le

Mr. Philippe FAYET

6-Pour l'UNESCO représenté par la Directrice Régionale de l'UNESCO pour le Sahel

Dakar, le 19/07/13

Mme. Ann Therese NDONG-JATTA

7-Pour la Banque Mondiale (BM) représentée par le Représentant Résident par Intérim au Niger

Niamey, le

Mr Ibrah Rahamane SANOUSSI

8- Pour la Délégation de l'Union Européenne (UE) en République du Niger représentée par le Chargé d'affaires a.i.

Niamey, le

Mr. Jean-Jacques QUAIRIAT

9- Pour le Programme Alimentaire Mondiale (PAM) représenté par le Représentant et Directeur Pays au Niger

Niamey, le

Mr. Benoit THIRY

10-Pour la Coopération Luxembourgeoise représentée par le Chargé d'Affaires a.i. Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Ouagadougou

Niamey, le

Mr. Georges TERNES

11- Pour la Coopération Allemande représentée par le Chargé d'Affaires a.i. de l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Niamey

Niamey, le

Dr. Andreas ZIMMER

12- Pour Plan Niger représentée par la Représentante résidente P.I

Niamey, le

Mme. Sokhna NDIAYE

13- Pour Save the Children International représentée par le Directeur Pays

Niamey, le

Mr. Xavier JOUBERT

14- Pour Oxfam- NIGER représentée par le Directeur Pays

Niamey, le



Mr. Samuel BRAIMAH

15- Pour AIDE ET ACTION représentée par le Coordonnateur du Bureau National au Niger

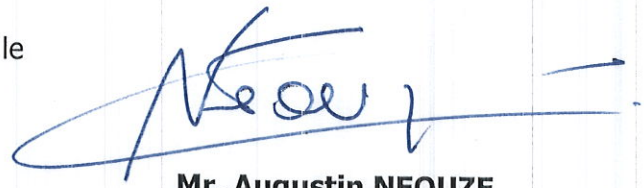
Niamey, le



Mr. Aboubacar MAMAN

16- Pour HANDICAP INTERNATIONAL représenté par le Directeur du Programme Burkina-Niger

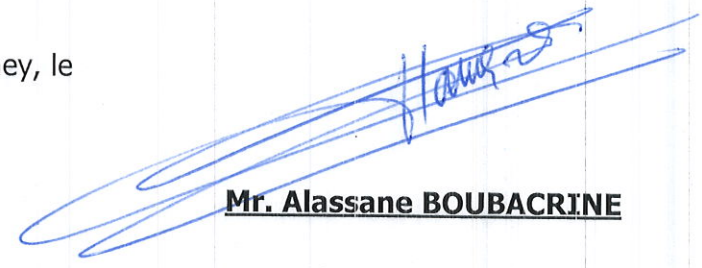
Niamey, le



Mr. Augustin NEOUZE

17- Pour le Cadre de Concertation des OSC en éducation (ASO EPT) représenté par le Président

Niamey, le



Mr. Alassane BOUBACRINE

18- Pour le Cadre de Concertation des OSC en éducation (ROSEN) représenté par le Président

Niamey, le

Mr. Mamane LOKOKO

